



## Règlement Concours Cosplay Bordeaux Geekfest #11 (samedi 24 mai 2025)

### Organisation générale

L'événement **Bordeaux Geekfest** ci-après nommé "festival" qui a lieu les **24 & 25 mai 2025** au Parc des Expositions de Bordeaux est un événement organisé et produit par l'Agence Lenno et l'Association Mandora. Le concours cosplay durant ce festival est co-organisé et produit par l'Agence Lenno et l'Association Mandora ci-après nommés "les organisateurs". Ce règlement, rédigé par le staff bénévole cosplay de l'Association Mandora et l'Agence Lenno, s'applique uniquement à cette édition du concours cosplay du **Bordeaux Geekfest 2025**. Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, pour des raisons de planning, de logistique ou tout souci lié à la sécurité des participant-e-s, staff encadrant, jury, et public. Toute modification du présent règlement peut-être effectuée sans préavis, les participant-e-s confirmé-e-s en seront toutefois notifié-e-s le cas échéant.

### Concours Cosplay

Dans le cadre du festival **Bordeaux Geekfest**, les organisateurs proposent un concours cosplay ouvert à tout-e-s en présentation solo uniquement. Le concours cosplay consiste à présenter un costume devant un jury lors d'un entretien suivi d'une prestation scénique devant le public, l'ensemble étant conçu et réalisé par le-la participant-e. Le concours aura lieu le **samedi 24 mai 2025**, le planning de la journée sera communiqué aux participant-e-s une semaine avant l'événement.

Le concours général accueillera également une **sélection à la saison 8 de la Coupe de France de Cosplay**. Le-la participant-e pourra choisir de participer ou non à cette sélection lors de la pré-inscription. (Informations et détails concernant les modalités spécifiques de participation à retrouver page 8 Annexe Sélection Coupe de France de Cosplay saison 8)

### Modalités d'inscription et de participation

- **Accès aux pré-inscriptions :**

L'accès aux pré-inscriptions se fait via le formulaire en ligne disponible sur le site internet du festival Bordeaux Geekfest à l'onglet cosplay. (<https://bordeauxgeekfest.com/cosplay-3/>)

Les pré-inscriptions sont ouvertes **à partir du lundi 24 avril 2025 dès 18H** jusqu'au lundi 12 mai 2025 compris. Passé ce délai, aucune pré-inscription ne sera prise en compte, et aucune inscription sur place ne sera possible. Les organisateurs peuvent à tout moment fermer l'accès aux pré-inscriptions si toutes les places disponibles ont été attribuées.

**Attention, tout dossier incomplet et/ou présentant des éléments non conformes sera automatiquement refusé.**

Les organisateurs s'engagent à envoyer un mail de confirmation de réception de la pré-inscription dans les 72H suivant la réception du dossier (3 jours). Les confirmations et autres échanges entre les participant-e-s et les organisateurs se feront uniquement par mail.



- **Thématiques représentées**

Lors de la pré-inscription il sera demandé aux participant-e-s de renseigner le nom, l'œuvre, et la thématique du personnage présenté. Voici les différentes thématiques disponibles :

- Anime/ Manga asiatiques
- Dessins Animés
- Comics/ BD
- Films/Films d'animation
- Série TV
- Jeux Vidéo
- Musique
- Concept Art (uniquement d'après une illustration officielle connue et sous validation des organisateurs - Type Hannah Alexander Artwork, Sakizo )

Les OC (original character : personnages inventés) ne sont pas acceptés sur ce concours par soucis d'équité de notation vis à vis des autres thématiques. Cette règle s'applique également aux re-design personnels, et aux mix de plusieurs personnages.

- **Critères de participation**

Les pré-inscriptions seront étudiées par les organisateurs afin de pouvoir les valider en inscription selon les critères suivants :

- Le dossier de pré-inscription doit être **complet** avec des informations personnelles valides et toutes les pièces jointes demandées.
- Le présent règlement **qui doit impérativement être lu avant signature**, accompagné du **document de cession du droit à l'image** correctement remplis et signés sont également obligatoires dans le dossier de pré-inscription. Les deux documents vierges étant disponibles sur la page de pré-inscriptions (sauf cas de participant-e-s mineur-e-s, voir paragraphe dédié). Merci de bien veiller à vérifier les fichiers avant envoi.
- Le document **schéma de scène** doit également être fourni rempli dans sa totalité, et ce même si aucun décor et accessoire n'est utilisé (format vierge à télécharger sur la page de pré-inscription).
- Au moins une **image de référence** au format .jpg ou .png du personnage de préférence plein-pied sera demandée au·à le·la participant-e. Le seul et unique personnage de référence doit être le même que celui présenté lors du concours. Il est conseillé de présenter plusieurs images (vue de différentes coupes, dos et devant par exemple). La qualité et le détail de cette ou ces images auront une incidence sur la notation du jury.
- Le costume présenté doit être fait main par le·la participant-e au **minimum de 75%**. Seulement 1 à 3 pièces non réalisées peuvent être acceptées à condition de ne pas être majoritaires sur le costume. (exemple : chaussures, accessoire mineur, petit élément du costume). Les customisations n'entrent pas en compte dans la partie fait main (sauf travail de perruque). Les pièces non réalisées et/ou customisées devront être listées dans le dossier d'inscription. **!!\ Les costumes commissionnés ne sont pas acceptés, et sont sanctionnés à titre de triche !/\**
- Le·la participant-e ne peut pas participer si iel a déjà gagné un prix de podium durant les 5 derniers mois avec le dit costume sans l'avoir modifié ou amélioré - avec preuves - de celui-ci ou s'il a participé à un concours national, continental ou international avec le dit costume.
- Les **Work In Progress** (photos du processus de création du costume) doivent **obligatoirement** être fournis lors de la pré-inscription en ligne. Ils doivent être variés, de bonne qualité et



montrer l'avancement fait main d'au moins 50% du costume. Ces WIP seront présentés en amont du festival aux membres du jury afin qu'ils puissent observer les différentes techniques et matériaux utilisés.

Deux formats de présentation des WIP sont acceptés, au choix :

- Dossier drive/dropbox contenant 10 à 20 images (format .jpg ou .png **UNIQUEMENT**) **Le-la participant-e doit s'assurer de l'accès ouvert du lien vers le dossier - Sans demande d'accès.**
- Dossier PDF de 10 pages MAXIMUM.

**Les photos du costume finalisé ne sont pas prises en compte en tant que WIP.**

- **Fichiers audio et vidéo**

La bande son et/ou vidéo doit-vent également être obligatoirement fournies lors de la pré-inscription en respectant ce format :

- Bande son : format **MP3**, durée maximum d'**1m30** (obligatoire même en cas de vidéo)
- Vidéo : format **MP4**, durée maximum d'**1m36** (la vidéo doit contenir le fond audio et un noir de 3 secondes en début et fin de piste à la demande de la régie).

**Le prêt d'un micro sera impossible, la prestation doit donc être enregistrée dans sa totalité.**

Attention, la piste doit être **claire et de bonne qualité** (sans bruits parasites ou enregistrement de voix saturé). Le contenu de la totalité de la prestation scénique (piste audio, vidéo et physique) doit être tout public. Il est donc demandé aux participant-e-s de ne pas utiliser de langage injurieux (voir le paragraphe "savoir-être"), de faire attention au ton employé, aux décors et gestuelle utilisée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une piste audio et/ou vidéo si ces critères ne sont pas respectés. À noter que la réalisation technique est un critère de notation pour la prestation.

Le fichier audio et/ou vidéo doit être nommé en suivant cet exemple : **prenomNOM\_pseudo**

**Il est conseillé aux participant-e-s d'apporter une clé USB contenant leur prestation le jour J en cas de soucis lié aux fichiers lors de l'équilibrage des pistes en régie.**

- **Limites de participation et ordre de passage**

Un nombre de participation maximum est prévu en fonction des moyens logistiques et du planning de la journée. Pour cette édition du Bordeaux Geekfest (2025), ce nombre s'élève à 16 places . L'ordre de passage lors des entretiens jury et prestations scéniques s'effectuent par ordre d'inscription.

Un aménagement de l'ordre de passage pourra **UNIQUEMENT** être accordé en cas de soucis médical communiqué à l'organisation lors de l'inscription et après discussion entre le-la participant-e et le staff organisateur.

## **Participant-e-s mineur-e-s**

Le concours cosplay général est également ouvert aux participant-e-s mineur-e-s. Des **modalités de pré-inscription supplémentaires** sont prévues à cet effet :

- Signature du présent **règlement** par le-la participant-e et par son-sa responsable légal-e
- **Autorisation parentale** signée par le-la responsable légal-e du-de la mineur-e + copie de la **carte d'identité** du-de la signataire
- **Autorisation de droit à l'image** spéciale mineur signée par le-la responsable légal-e du-de la mineur-e



Ces documents destinés aux mineur-e-s sont rassemblés dans le **“pack mineurs”** disponible sur la page de pré-inscription en ligne. Un **numéro de téléphone du-de la responsable légal-e** signataire des documents devra également être fourni de manière à pouvoir être contacté par les organisateurs en cas d'urgence.

Durant la journée du concours, le-la participant-e mineur-e pourra être accompagné-e d'un-e seul-e et unique responsable légal-e, notamment dans les loges lors de la préparation. Il sera néanmoins demandé à l'accompagnateur-trice de confier le-la mineur-e aux organisateurs du concours durant le pré-jugement (entretien avec le jury) et la durée des prestations scéniques.

### Entrée offerte

Les participant-e-s confirmé-e-s au concours cosplay recevront une **invitation offerte au festival pour le jour du concours** une semaine avant l'événement. En cas d'annulation ou de non présentation le jour J, l'invitation sera automatiquement **désactivée et non utilisable**. Les helpers ou accompagnants ne peuvent pas prétendre à recevoir une invitation et devront se procurer un pass d'entrée via la billetterie du festival.

### Organisation de la journée

Lors de cette journée de concours, les participant-e-s rencontreront les membres du jury pour un entretien chronométré de 4 minutes où iels seront invité-e-s à parler de la réalisation de leur costume et à répondre à diverses questions du jury concernant la technique du costume. Ces entretiens nommés **«pré-jugement»** seront suivis des **“prestations scéniques”** où chaque participant-e-s aura un passage d'1min30. Ces deux étapes permettront au jury de remplir une grille de notation (détaillée au paragraphe **“notation”**) afin de départager les participant-e-s.

### Prestations, décors et accessoires

Les prestations se déroulent sur la scène principale suivant l'ordre de passage annoncé par les organisateurs aux participant-e-s. Chaque participant-e monte sur scène tour à tour afin de présenter son costume et sa prestation au jury et au public.

Lors de la pré-inscription, il sera demandé aux participant-e-s de fournir la liste détaillée des éléments de décor et accessoires utilisés pour la prestation scénique. Cette liste devra être accompagnée du schéma de placement dûment rempli (disponible sur la page d'inscription) de façon à permettre aux organisateurs de placer les éléments avant la montée sur scène du-de la participant-e. Une double vérification sera effectuée à l'arrivée sur place.

Du mobilier pourra être prêté (table, chaise) - sous réserve de disponibilité sur place - par les organisateurs et utilisé par plusieurs participants à la suite, il ne sera donc pas possible de faire une installation en amont sur le matériel prêté. Il est également demandé aux participant-e-s de créer leurs décors et accessoires en prenant en compte qu'ils seront montés et placés sur scène par deux accessoiristes et en deux aller-retours maximum (matériaux légers uniquement, pas de bois massif par exemple). Chaque élément de décor et/ou accessoire devra donc être validé lors de l'inscription par le staff organisateur. Tout élément non déclaré dans le dossier sera de ce fait non recevable le jour du concours.

- **Sécurité sur scène**

Les décors et accessoires ne doivent pas représenter un danger physique, ou porter atteinte morale à qui que ce soit. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un élément, un accessoire ou la totalité du décor si le caractère tout public ou la sécurité de tous-tes n'est pas respectée.

Toute utilisation de pyrotechnie (fumée, feu d'artifices, pétards), lancé d'objet, projection ou versement de liquides sur ou hors de la scène est **strictement interdite** et cela dans le but de préserver la sécurité de tous-tes.



**Aucune arme ne peut être autorisée**, et ce, même en élément de décor (armes réelles, rasoirs, katanas, airsoft, couteaux, paintball ou toute autre assimilée comme arme). Toute réplique d'armes à feu sera également refusée par les organisateurs.

Seules les armes en carton ou matières plastiques non dangereuses pourront être acceptées par les organisateurs.

**Tout élément ou accessoire considéré comme dangereux et non conforme à ce règlement introduit dans l'enceinte du festival sera définitivement confisqué par les organisateurs et confié à la sécurité de l'événement.**

**En cas de question ou doute concernant les accessoires et/ou éléments du décor, merci de vous adresser aux organisateurs par mail accompagné d'une description de l'élément et photos.**

## Jury

La composition du jury est décidée en amont du festival par les organisateurs. Un équilibre des spécialités est toujours recherché afin de représenter et d'apprécier au mieux les différentes techniques utilisées par les participant·e·s. Le nombre et les noms des membres du jury seront communiqués via les réseaux sociaux du Bordeaux Geekfest en amont du festival. Chaque membre du jury effectue son rôle rigoureusement, selon le règlement et la bienséance. Le staff organisateur se porte garant du respect des règles à toute étape du concours.

Les participant·e·s s'engagent à ne pas remettre en cause les résultats délibérés et validés par les membres du jury sous la supervision stricte des organisateurs. Tout propos diffamatoire concernant les résultats, les circonstances de délibération, le rôle et/ou la posture des membres du jury énoncé lors du festival et/ou en ligne entraînera une disqualification du concours. (détails au paragraphe "**savoir-être**"). Les notes resteront confidentielles et ne pourront être demandées aux organisateurs et/ou jury.

## Notation

Les membres du jury notent chaque participant·e sur la base de 100 points : 50 points sur le costume et 50 points sur la prestation. Dans ces deux parties, plusieurs critères entrent en jeu :

### Costume :

**Difficulté / Multi-technicité** : 10 pts  
**Qualité couture/construction** : 15 pts  
**Choix tissus/matériaux** : 10 pts  
**Ressemblance** : 10 pts  
**Mobilité/ Aisance** : 5 pts

### Prestation :

**Qualité, jeu de scène et Roleplay** : 15 pts  
**Respect de l'oeuvre** : 5 pts  
**Compréhension** : 5 pts  
**Réalisation technique** : 15 pts  
**Originalité / Créativité / Utilisation accessoires et décors** : 10 pts

*Grille de notation référence France Cosplay.*

## Remise des lots

La remise des prix aura lieu sur la scène principale une fois les prestations scéniques terminées et une fois que le jury aura délibéré. Les horaires seront communiqués aux participant·e·s lors de l'envoi du planning de la journée.

Le concours récompense les participant·e·s avec des lots qui seront mentionnés ultérieurement par les organisateurs. Ceux-ci varient d'une édition à l'autre. Ces lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

Les prix remis pour le concours général sont les suivants : 1<sup>er</sup>·e place, 2<sup>e</sup> place, 3<sup>e</sup> place et Prix spécial (déterminé par les membres du jury).



Les prix remis pour la sélection CFC sont les suivants : Représentant-e régional-e et Dauphin-e.

Si l'emploi du temps des membres du jury le permet, il sera possible d'organiser une rencontre personnalisée après le concours en backstage pour que le-la participant-e et le jury puissent échanger sur l'issue des notations et apporter des conseils.

### Loges

Les organisateurs mettent à disposition des participant-e-s au concours cosplay des loges en backstage de la scène. Les participant-e-s y trouveront des miroirs, des tables, des chaises et des cabines pour se changer. **Il est attendu des participant-e-s que iels respectent le matériel mis à disposition et la propreté des lieux.**

L'accès aux loges sera réglementé et précisé dans le planning de la journée envoyé par les organisateurs en amont du festival.

Un helper **actif** par participant-e peut être accepté dans les loges durant la préparation et l'habillage du-de la participant-e uniquement. Les helpers seront invités à quitter les loges avant le préjugement et pour toute la durée du concours. Si un membre du staff constate un abus de présence d'un helper, il pourra lui demander de quitter les loges immédiatement.

Après le concours, les participant-e-s devront récupérer tous leurs effets personnels une heure à 45 minutes avant la fermeture du festival et laisser l'espace **propre**.

Les loges sont un espace partagé entre tous les intervenants de la scène, régie, cosplayers, musiciens, comédiens et artistes variés : L'attention de tous-tes est portée sur la présence de matériel fragile et coûteux nécessitant le respect et la vigilance de chacun-e. De ce fait, il est demandé aux participant-e-s du concours cosplay de strictement respecter le planning d'accès aux loges pour garantir la sécurité physique, morale de tous-tes et conserver le matériel intact.

### Savoir-être

Sont **strictement interdits** durant la totalité du festival (comprenant les prestations):

- Tout objet, geste ou propos incitant à la violence, à la haine ou insultant.
- Tout objet, geste ou propos à caractère pornographique, raciste, sexiste, homophobe ou transphobe
- Tout objet, geste ou propos à caractère intimidant, humiliant ou dégradant
- Tout comportement et actes de type vol, vandalisme, agression physique ou verbale portant une atteinte physique et/ou morale envers les autres participant-e-s, les membres du jury, le public, les visiteurs et le staff organisateur.

**Toute transgression** de ces règles de savoir-être peut entraîner :

- L'exclusion et la disqualification immédiate du présent concours,
- L'exclusion de l'événement,
- L'interdiction de participer aux concours et défilés cosplay mis en place par les organisateurs à l'avenir
- Des poursuites judiciaires.

Ces règles s'appliquent également à tout-e accompagnant-e, helper et responsable légal-e présent-e-s.

Les organisateurs attendent également de chaque personne -participante ou non- le respect du staff organisateur et encadrant, et de leur travail investi pour créer l'ensemble des animations cosplay. Il en va de même envers les artistes. Les propos insultants, diffamatoires et violents qu'ils soient énoncés pendant le festival ou via les réseaux sociaux pourront être sanctionnés d'une interdiction de participation sur l'ensemble des animations cosplay des événements organisés par l'Agence Lenno et l'Association Mandora.



## Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du concours cosplay organisé lors du festival Bordeaux Geekfest organisé les **24 & 25 mai 2025**, les organisateurs prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives et personnelles qu'ils détiennent ou qu'ils traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. La base légale du traitement est la **gestion et l'organisation d'un concours cosplay**.

Les données collectées dans le formulaire de pré-inscription sont liées à l'**identité** : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail, pseudonyme cosplay, page de réseaux sociaux. Ces données seront à destination des membres du staff organisateur du concours uniquement et conservées pour une durée de **5 ans**.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participant-e-s au concours peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement une fois le concours terminé. Les participant-e-s disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les participant-e-s peuvent contacter les organisateurs par mail.

## Communication avec les organisateurs

Les échanges entre les organisateurs et les participant-e-s concernant les pré-inscriptions et les inscriptions sont **exclusivement effectués par mail**. Les participant-e-s auront la possibilité de contacter les organisateurs pour toute question durant la totalité du processus du concours.

Une semaine avant le festival, les organisateurs contacteront les participant-e-s par mail afin de leur transmettre les informations nécessaires à l'organisation le jour J.

Pour des raisons d'organisation et de logistique, le staff organisateur met en place un système de groupe de communication via l'**application Signal** (accessible avec un numéro de téléphone). Des annonces et rappels globaux seront envoyés par le staff organisateur : horaires, points de rendez-vous etc.

Après le concours, le groupe Signal reste ouvert durant 1 mois et permet l'échange de photos des prestations et de contacts. Il permet également aux organisateurs de faire la promotion des prochains événements et concours organisés. La participation à ce groupe n'est en aucun cas obligatoire et il est possible de se rétracter en le quittant à tout moment.

## Responsabilité

Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus comme responsables en cas de soucis liés à la technique son. Il en est de même en cas de vol, détérioration de costumes, accessoires ou décors, ou d'incidents éventuels survenus lors de l'événement.

Il en va de la responsabilité de chaque participant de bien prendre connaissance de la totalité des informations contenues dans ce présent règlement ainsi que tout autre document transmis par les organisateurs.

**Tout-e participant-e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera disqualifié sans appel possible.**



## **Annexe Sélection Coupe de France de Cosplay saison 8**

### **Conditions de participation [extrait de l'Article 4 du règlement de la CFC Saison 8] :**

Le concours est ouvert aux participants de nationalité française ou possédant une carte de séjour en cours de validité, vivant en France métropolitaine et qui auront 18 ans ou plus au moment de la finale. (La date et le lieu de la finale seront dévoilés mi-2025 via les réseaux CFC)

Pour participer à la sélection *qui aura lieu le samedi 24 mai 2025 au Bordeaux Geekfest*, les participants doivent résider ou être nés en *Nouvelle-Aquitaine* (un justificatif de domicile ou de naissance pourra être demandé par l'association organisatrice). Les participants ne sont autorisés à participer qu'à trois sélections régionales par saison de la Coupe de France de Cosplay.

L'ensemble de ces conditions de participation ne concernent que des régions du territoire français. Tout participant ayant des interrogations sur le présent article ou ne pensant être concerné par aucune de ces situations peut directement en référer à France Cosplay pour obtenir de plus amples informations.

### **Statut de dauphin [Article 7 du règlement de la CFC Saison 8] :**

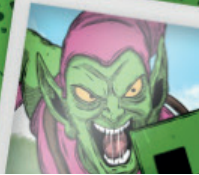
Être sélectionné en tant que dauphin n'empêche pas de se présenter à une autre sélection avec le même costume ou un autre costume, dans le respect des limites de participation présentées à l'Article 4 (et du règlement du concours général du Bordeaux Geekfest). Si un dauphin est par la suite qualifié lors d'une autre sélection régionale, il perd alors son titre de dauphin et la sélection régionale pour laquelle il avait obtenu ce titre perd son dauphin ; aucun remplacement de dauphin par une tierce personne n'aura lieu.

### **Engagement et désistement :**

Le participant.e s'engage à être en mesure d'aller jusqu'au bout du processus de présentation à la finale en cas de sélection lors du concours du Bordeaux Geekfest 2025. En cas de désistement, les organisateurs du concours cosplay du Bordeaux Geekfest pourront entrer en contact avec l'association France Cosplay afin de connaître les mesures prises et pourront éventuellement appliquer les mêmes sanctions pour de futures participations au concours cosplay. (voir Article 10 du règlement de la CFC Saison 8)

La totalité du règlement de la Coupe de France de Cosplay saison 8 est disponible en cliquant [>ICI<](#)





**Page de signature du règlement du concours cosplay à joindre dans la pré-inscription en ligne :**

Option de participation Sélection Coupe de France de Cosplay :

Je souhaite participer à la sélection pour la Coupe de France de Cosplay saison 08 :

- Oui
- Non

Si **non**, ignorer et passer directement à la case ci-dessous.

Si **oui** :

J'atteste avoir bel et bien pris connaissance de l'ensemble des informations contenues dans l'Annexe du présent règlement concernant les modalités spécifiques de participation et d'inscription à la Sélection de la Coupe de France de Cosplay.

J'atteste également sur l'honneur être de nationalité française ou posséder une carte de séjour en cours de validité, vivre en France métropolitaine et être domicilié ou né en Nouvelle Aquitaine. J'atteste également avoir l'âge requis pour participer.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

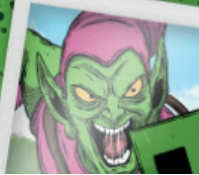
Merci de cocher ci-dessous si vous acceptez ou non de participer au groupe Signal (voir article «communication avec les organisateurs» :

- J'accepte de faire partie du groupe Signal "Concours Cosplay - Bordeaux Geekfest 2025"
- Je n'accepte pas de faire partie du groupe Signal, et préfère les communications par SMS et/ou par mail.

À ..... le ..... / ..... / 2025,

Signature précédée de la mention «Bon accord du présent règlement, lu et approuvé» et du Nom et Prénom du-de la signataire :

Pseudonyme cosplay du-de la participant-e : .....



**AUTORISATION PARENTALE - CONCOURS COSPLAY BORDEAUX GEEKFEST 2025**

*L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineur-e-s de moins de 18 ans à date du concours cosplay du Bordeaux Geekfest 2025, le samedi 24 mai. Sans cette autorisation parentale, les organisateurs du festival refuseront la participation de la personne mineure de manière automatique et sans recours possibles. Cette autorisation parentale est valable uniquement pour l'événement Bordeaux Geekfest 2025 et pour une seule personne.*

Je soussigné-e .....  
 domicilié-e au/à .....  
 certifie être représentant-e légal-e de .....

et l'autorise par la présente à participer au concours cosplay de la onzième édition du Bordeaux Geekfest qui se déroulera le samedi 24 mai 2025 au Parc des Expositions de Bordeaux.  
 Tous-tes les participant-e-s du concours adhèrent à la totalité du règlement du concours.

**AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE - MINEUR-ES**

J'autorise le-la mineur-e dont j'ai la responsabilité à être filmé-e et photographié-e dans le cadre des vidéos et reportages photos réalisés par les équipes organisatrices du Bordeaux Geekfest 2025 et Hold Up Videos. M'engage à ne faire aucune restriction de son droit à l'image.

Autorise la société LENNO et l'association MANDORA, à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la/les photographie-s, le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) le-la représentant, prises/réalisées dans le contexte suivant :

**Bordeaux Geekfest 2025 – 24 et 25 avril 2025 au Parc des Expositions de Bordeaux**

Les œuvres précitées seront utilisées par LENNO et MANDORA afin de communiquer sur Bordeaux Geekfest, ses animations et sur l'activité de la société et de l'association. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de LENNO et MANDORA, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur les réseaux sociaux et sites internet gérés par les organismes. LENNO et MANDORA pourront faire tout usage des œuvres, pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à sa réputation, à sa vie privée, à son intégrité.

Fait à ..... Le ...../...../ 2025

*Signature du/de la représentant-e légal-e précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » et de son Nom et Prénom + copie d'une pièce d'identité du/de la tuteur-trice légal-e :*